

ARRETE N°A2024_089
Interdiction momentanée du stationnement Rue Bordier

LE MAIRE DE BONDY,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2521-2 ;

VU le le code de la route et notamment les articles R. 417-10 et R. 411-25,

VU le Règlement de voirie communale adopté par le Conseil municipal le 14 décembre 2017 ;

VU la demande formulée par Madame BRUMAR CLAUDIA– 10 Rue Bordier – 93140 Bondy, tendant à interdire le stationnement Rue Bordier en face du n°10 pour une benne de chantier;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : A compter du lundi 18 mars 2024 et jusqu'au mercredi 20 mars 2024, le stationnement des véhicules sera interdit Rue Bordier en face du n°10 (2 places), sauf pour la benne de chantier.

ARTICLE 2 : Le cheminement des piétons sera maintenu en permanence, sur trottoir en toute sécurité.

ARTICLE 3: En vertu du règlement de voirie communale, le tarif d'occupation du domaine public sera perçu par la trésorerie au profit de la Ville de Bondy.

ARTICLE 4: La signalisation sera mise en place 48 heures à l'avance par les services techniques de la Ville (3 barrières Vauban).

ARTICLE 5 Monsieur le Commissaire de Police et Monsieur le chef de service de la Police Municipale de Bondy, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 6 : Copie du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commissaire de Police Nationale,
- Monsieur CHARRIER, chef du service de la Police Municipale de Bondy,
- Monsieur le Directeur de la Société SAMSIC PROPLETE URBAINE – Impasse des Marais – 94000 CRETEIL,
- Monsieur le Directeur de la Prévention et de la Valorisation des Déchets - Etablissement Public de Territoire EST-ENSEMBLE – 100, rue Gaston Roussel 93230 ROMAINVILLE,
- Madame BRUMAR CLAUDIA– 10 Rue Bordier – 93140 Bondy,
- Monsieur le Capitaine commandant la 14^{ème} Compagnie du Régiment des Sapeurs-Pompiers de Paris,



- Madame BASTIEN Directrice Pôle Espaces Publics et de l'Environnement de la Mairie de Bondy,
- Monsieur LUTZ - Pôle Espaces Publics et de l'Environnement de la Mairie de Bondy,
- Monsieur BELHOUCINE - Pôle Espaces Publics et de l'Environnement de la Mairie de Bondy,
- Monsieur LALAOUI - Pôle Espaces Publics et de l'Environnement de la Mairie de Bondy.

Fait en Mairie à Bondy, le 13 mars 2024

Pour le Maire et par délégation
Laurent COTTE

1^{ER} Adjoint au Maire



Lutz
Stephane HERVE
Maire de Bondy
Conseiller régional